

AISNE (02)



Déploiement d'une infrastructure de recharge publique pour véhicules électriques et hybrides

VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

■ Contexte

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures publiques de recharge soient disponibles pour les usagers. Le plan gouvernemental du 25 juillet 2012, dédié à l'automobile, inclut dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), un dispositif d'aide visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales a été lancé par l'Etat le 10 janvier 2013.

PROJET ACCOMPAGNÉ
PAR L'ADEME DANS LE
CADRE DU PROGRAMME
VÉHICULE DU FUTUR DES
INVESTISSEMENTS D'AVENIR

■ Objectifs

Le projet « DIRVE 02 » porté par l'Union des Secteurs d'énergie du Département de l'Aisne permet de déployer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de l'Aisne. Les infrastructures déployées sur 93 communes du département permettront ainsi de desservir plus de 510 000 habitants.

Durée : 2 ans
Démarrage : 2015
Montant total projet : 1,9 M€
Dont aide PIA : 0,8 M€
Forme de l'aide PIA :
subventions
Localisation :
Département de l'Aisne

Le projet comprend l'installation de 280 points de charge répartis en :

- 38 points de charge normale (3 kVA) installés sur 19 bornes à deux points de charge ;
- 242 points de charge accélérée (jusqu'à 22 kVA) installés sur 121 bornes à deux points de charge.

Partenaire



■ Schéma de déploiement

Zones de déploiement	Planning prévisionnel de déploiement (en PDC)
Zone 1 - Arrondissement de Saint-Quentin (9 cantons)	80
Zone 2 - Arrondissement de Laon (13 cantons)	80
Zone 3 - Arrondissement de Soissons (7 cantons)	54
Zone 4 - Arrondissement de Château-Thierry (5 cantons)	36
Zone 5 - Arrondissement de Vervins (8 cantons)	30
Total	280



Recharge d'un véhicule électrique